

modification proposée à l'article 2. Je reconnais que cet article du bill est celui qui prêterait le plus à controverse. Je pense que l'honorable député de Medicine-Hat a exprimé mieux que je ne pourrais le faire la pensée de tous ceux qui jugent objectivement, savoir que ceux qui proposent—et il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui l'a fait—que l'on devrait d'abord nommer des gens du parti, ne doivent pas avoir la conscience tranquille.

Le premier ministre a parlé clairement des personnes qui devaient constituer l'Office. L'industrie de la pêche devrait, selon lui, être représentée par quelqu'un qui s'en occupe directement, et ce n'est pas ce qui existe actuellement. Les syndicats ouvriers devraient, a-t-il dit, y être représentés; ils ne le sont pas actuellement. L'Office devrait avoir un membre qui connaisse à fond l'agriculture; ce n'est pas le cas actuellement. Personne n'ignore que, de toutes les ressources des quatre provinces atlantiques, y compris la pêche, la plus grande est celle des forêts. L'industrie forestière devait avoir au moins un représentant à l'Office, sans quoi celui-ci ne représentera pas vraiment les diverses sources dont on peut attendre le développement économique. Nous avons estimé, je l'admets, que le nombre proposé par un représentant du Nouveau parti démocratique était un peu trop grand. Je crois que mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, appuyait plutôt le NPD, quand nous étions dans les rangs de l'opposition, alors que moi-même, j'étais plus modéré. Mais lorsque, dans l'examen du bill, nous en sommes venus à considérer les différents aspects de l'économie de la région, nous avons vu qu'ils ne seraient pas convenablement représentés avec moins de 11 membres.

Je le répète, si méritants que soient les membres actuels de l'Office, ils ne représentent pas une variété assez grande des activités de la région. Quant à la question qui a été soulevée au sujet du maintien des mandats fixés au début, j'ai fait remarquer, à l'étape de la résolution, que nous ne faisons pas comme le gouvernement conservateur qui, en abolissant la Commission du district fédéral pour instituer la Commission de la capitale nationale, avait congédié tout le monde. Certains de nos vis-à-vis peuvent bien parler de décence. Tous ces gens ont été renvoyés sans plus de cérémonie. Il nous aurait été bien facile de présenter un bill qui aurait eu le même effet, mais nous n'avons pas cru que c'était la bonne façon de procéder. Nous avons estimé qu'il fallait reconnaître les premiers pas accomplis par les honorables vis-à-vis, et jamais depuis l'entrée en vigueur de la loi n'ai-je dit quoi que ce soit de défavorable. J'ai souhaité bon succès à l'Office le jour où

[L'hon. M. Pickersgill.]

le député de Victoria-Carleton, qui siégeait de ce côté-ci, a présenté la mesure. Je lui ai offert mes vœux et j'ai formulé l'espoir que l'Office se mettrait à l'œuvre.

Nous étions d'avis que si nous avions aboli l'Office existant pour repartir de zéro, la chose aurait été considérée comme un acte de partialité politique. Cela n'aurait pas été digne du but que nous nous proposons. C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir l'Office en fonction. Toutefois, comme des députés l'ont fait remarquer, l'Office disposera de 100 millions de dollars provenant des deniers publics, et le gouvernement en général et moi-même en particulier devons répondre au Parlement de la dépense de cet argent. Nous avons donc le droit de nous assurer que les personnes à qui nous confierons cette responsabilité partagent les idées du gouvernement. Tant que nous jouirons de la confiance du Parlement, je crois que nous aurons le droit d'établir un tel Office; et lorsque cette confiance nous sera retirée, nous n'essaierons plus de diriger le pays: nous passerons à l'opposition, comme nous l'avons déjà fait.

Je le répète, les membres actuels de l'Office resteront en fonctions en vertu de la loi. Ils pourront être renommés et si l'harmonie que j'espère existe alors, il n'y aura aucune raison de penser que tout le monde ne souhaitera pas les maintenir en fonctions. J'ai parlé avec deux membres de l'Office et ils ne s'en sont pas formalisés le moins du monde. Il me semble—et je ne tâche pas maintenant d'attribuer des motifs—que certains arguments avancés dans notre comité tendent à rendre impossible à ces messieurs de continuer à servir dans cet Office. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous tâcherons de leur faciliter le travail en harmonie avec les autres, en tant que membres de l'Office.

Mais c'est le programme que nous avons jugé bon de recommander au Parlement. Le gouvernement a adopté ce point de vue, et je ne pense pas pouvoir recommander au comité d'accepter la modification de cet article. Il n'en est pas de même de toutes les modifications proposées par ces messieurs, mais, en ce qui concerne la modification de l'article 2, le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de l'accepter.

L'hon. M. Flemming: Afin qu'il n'y ait aucun malentendu sur ce que comporte la proposition, je tiens à proposer:

Que l'alinéa a) du paragraphe 2 soit modifié de la façon suivante:

«Dans le cas des personnes qui, lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, étaient membres de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, la durée du mandat s'étendra à toute la période pour laquelle elles ont été nommé à l'origine en vertu de la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique.»